

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2013**

Délibération  
n°2013.04. 56.B

**Ilot Charité - Bâtiment  
des associations  
d'insertion - Lot n°1  
"gros oeuvre" :  
avenant n°3**

**LE ONZE AVRIL DEUX MILLE TREIZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **4 avril 2013**

**Secrétaire de séance** : Jean-François DAURE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.04. 56.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / ILÔT CHARITÉ -  
ORU BASSEAU/GRANDE GARENNE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

**ILOT CHARITE - BATIMENT DES ASSOCIATIONS D'INSERTION - LOT N°1 "GROS  
OEUVRE" : AVENANT N°3**

Par délibération n°122 du 25 novembre 2010, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une consultation concernant les travaux de construction d'un bâtiment destiné à accueillir les associations d'insertion sur l'îlot Charité – Quartier de Basseau à Angoulême.

La commission des marchés à procédure adaptée (MAPA) du 15 décembre 2011 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°1 « gros oeuvre » à la société LEONARD BATIMENT sise à ANGOULEME, pour un montant total de 250 831,14 € HT.

Deux avenants pour des travaux supplémentaires ont porté le marché de 250 831,14 € HT à 259 260,05 € HT.

Suite à une erreur de conception, afin de se conformer aux prescriptions de l'arrêté de permis de construire et de permettre la giration des camions benne, il est nécessaire de revoir l'implantation du portail d'accès rue Louise de Marillac. Les travaux supplémentaires suivants doivent être réalisés :

– Déplacement portail auto-portant de 6,00 m, passage gaine pour alimentation dans massif béton	1 501,25 € HT
– Recépage anciens massifs en dessous enrobé (non compris enrobé)	312,50 € HT
Montant total	----- 1 813,75 € HT

Le montant de l'avenant n°3 en plus-value est de 1 813,75 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 14 mars 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°3 au lot n°1 « gros oeuvre » confié à la société LEONARD BATIMENT sise à ANGOULEME, ayant pour objet des prestations en plus-value d'un montant de 1 813,75 € HT.

Le montant du marché passe de 259 260,05 € HT à 261 073,80 € HT, soit une augmentation de 4,08% par rapport au montant initial du marché.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>15 avril 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>15 avril 2013</b>